

# CLASSEMENT ET RÉFÉRENCIEMENT DES VENDEURS PARTENAIRES

janvier 2025

1. Identification
2. Classement
3. Référencement et déréférencement

## 1. Identification

Certaines offres présentées sur Veepee sont vendues par des vendeurs professionnels tiers/partenaires voyagistes (ci-après désignés "Vendeurs partenaires").

Le Membre est informé de l'identité du vendeur de chaque offre, au moyen de la mention "*vendu par+nom du vendeur*", sur la page descriptive de l'offre. Cette information est ensuite rappelée au Membre à chaque étape du parcours de commande.

## 2. Classement

Les offres sont présentées au sein de ventes dédiées à des thématiques ou des marques. Les ventes sont matérialisées par des bandeaux cliquables.

Les ventes disponibles sur Veepee sont classées au sein d'onglets catégoriels (Voyage, Mode, Beauté, Vins et Épicerie etc...). À l'intérieur de chaque onglet, les ventes sont classées par typologie de produits ou prestations de services ou de loisirs (la parapharmacie, le mobilier etc...).

Sur la page d'accueil sont classées les ventes proposées par Veepee ainsi que les ventes partenaires de prestations de services ou de loisirs et une sélection de vente partenaire de voyage et de produits (sous réserve du respect de critères de performances commerciales).

Sur la page d'accueil et dans les onglets, les ventes sont classées selon un algorithme de personnalisation se basant sur des critères contextuels (par ex : date, heure), sur le profil et l'activité du membre sur Veepee (âge, date d'inscription, historique de commandes etc...) et enfin selon la popularité des ventes en cours (déterminée par le nombre de clics sur la vente et de commandes/réservations effectuées). Les ventes visibles sur ces pages sont donc susceptibles de ne pas être affichées dans le même ordre pour tous les membres.

Au sein des ventes, les offres sont classées automatiquement selon leur popularité (déterminée par le nombre de clics sur l'offre et de commandes/réservations effectuées). Le Membre peut également décider de classer les offres par prix

Au sein de la section "Les autres articles" des pages descriptives des offres de produits, les autres produits de la vente seront suggérés aux membres selon le même ordre de classement par défaut. Au sein de la section "Découvrez également" des pages descriptives des offres, des produits similaires ou également achetés par les autres membres au sein de la vente pourront également être suggérés aux membres.

Suite à une recherche par mot clés, les résultats sont classés selon les critères suivants (par ordre d'importance) : taux de correspondance le plus élevé avec la requête et popularité sur Veepee (déterminée par le nombre de clics sur la vente et de commandes/réservations effectuées).

Tous les classements effectués sur Veepee sont opérés de manière à mettre en avant les ventes et les offres les plus susceptibles de satisfaire les membres.

Les Vendeurs partenaires ont la possibilité de bénéficier d'une option payante leur permettant de faire apparaître de manière prioritaire leurs offres au sein des résultats des moteurs de recherche Veepee. Ils ont également la possibilité de bénéficier, contre rémunération, d'une mise en avant promotionnelle de leur vente sur la page d'accueil de Veepee.

### 3. Référencement et déréférencement

[Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) sélectionne avec le plus grand soin les Vendeurs partenaires en privilégiant notamment :

- les marques fabricants
- la notoriété de la marque
- la qualité et complémentarité des offres avec celles déjà proposées par Veepee
- la rapidité d'expédition des produits (48h et 72h ouvrées, sauf livraisons hors-gabarit, une fois votre commande validée) et fiabilité de livraison
- la qualité du service client
- pour les offres de voyage : les notes et avis sur les sites de comparaison

La relation entre [Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) et chaque Vendeur partenaire est régie par un contrat. Ce contrat précise entre autres :

- les conditions dans lesquelles [Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) met sa plateforme de mise en relation à la disposition du Vendeur Partenaire
- les conditions de rémunérations
- les engagements du Vendeur partenaire concernant le respect de la réglementation en vigueur

Les Vendeurs partenaires font l'objet d'un contrôle continu du respect de ces engagements. Le non-respect de l'un ou de plusieurs de ces engagements pourra amener un Vendeur partenaire ou une partie de ses offres à être déréférencé.

[Vente-Privee.com](https://www.vente-privee.com) se réserve notamment le droit de déréférencer les offres :

- dont la commercialisation serait interdite ou illicite
- mettant en avant un contenu illicite
- présentant un danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement, notamment les produits ayant fait l'objet d'un rappel par les autorités ou son fabricant
- des Vendeurs partenaires qui ne sont plus référencés sur Veepee